



ÉDITO



Notre constat est simple. Les événements de juin 2023 peuvent se reproduire si nous nous désintéressons des habitants des quartiers populaires et détournons le regard de leur réalité une fois les phénomènes de violence finis.

Pour élaborer une réponse institutionnelle à la hauteur des enjeux, la mise en place d'une démarche participative inédite apparaît plus que jamais nécessaire.

Nous souhaitons proposer une expérience citoyenne pour redonner le goût de la chose publique et recueillir les idées et les avis de celles et ceux qui ne s'autorisent plus à les donner. La Convention citoyenne ouvre ainsi aux habitants de tous les quartiers lavallois la possibilité de s'exprimer sur ce qu'ils connaissent si bien : leur vie dans leur ville, dans leur quartier.

La ville de Laval souhaite donc approfondir le dialogue avec les habitants pour mieux appréhender les problématiques de précarité, d'emploi, d'éducation, de sécurité, d'accessibilité aux services publics, à la culture, au sport...

Cette convention s'inscrit dans deux orientations majeures pour notre équipe municipale : la solidarité par le soutien aux plus fragiles et la participation citoyenne.

Florian Bercault
Maire de la Ville de Laval
Président de Laval Agglomération

UNE CONVENTION CITOYENNE, C'EST QUOI ?

ÊTRE ENTENDU

Une Convention citoyenne, c'est une démarche de participation en trois temps : une formation préalable (où les citoyens étudient un sujet), une intervention active (où les citoyens interrogent) et un positionnement collectif (où les citoyens rendent un avis).

AGIR

Les Conventions citoyennes visent à rendre les habitants acteurs des thématiques qui les concernent directement. Il s'agit donc de les y intégrer, en permettant à tout un chacun de participer aux processus décisionnels.

PRÉPARER L'AVENIR

Des Conventions citoyennes ont été expérimentées par l'État (Convention citoyenne pour le Climat) ou par des collectivités locales.

À Laval, il est proposé de mettre en place une Convention citoyenne pour mener un travail approfondi sur l'avenir des quartiers populaires.

Les participants sont, pour majeure partie, tirés au sort. Pour une autre part, ils sont recrutés lors de rencontres dans les quartiers de la ville, car tout le monde ne s'estime pas légitime à répondre à un courrier de tirage au sort.

UNE CONVENTION CITOYENNE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Une convention citoyenne, c'est une procédure de participation en trois temps :

- une formation préalable (où les citoyens étudient un sujet),
- une intervention active (où les citoyens interrogent),
- un positionnement collectif (où les citoyens rendent un avis).

Les conventions citoyennes visent à rendre les habitants acteurs des thématiques qui les concernent directement. Il s'agit donc de les y intégrer, en permettant à tout un chacun de participer aux processus décisionnels.

POUR QUOI FAIRE ?

La convention citoyenne a pour objectif premier de libérer la parole. Cette initiative part de la conviction forte des élus lavallois que pour améliorer la vie quotidienne des habitants, notamment des plus fragiles, il faut d'abord leur permettre de s'exprimer, écouter leurs préoccupations et ainsi mieux comprendre leurs attentes.

OBJECTIFS :

- Identifier les besoins : permettre aux habitants de s'exprimer sur les réalités et défis auxquels ils sont confrontés au quotidien, qu'il s'agisse d'accès aux services publics, de sécurité, d'emploi, de logement, de santé, d'éducation, ou d'autres problématiques spécifiques à leur quartier.
- Formuler des propositions : encourager les participants à proposer des idées novatrices et des solutions concrètes pour résoudre les problèmes identifiés.
- Renforcer la participation citoyenne : promouvoir l'engagement civique et renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier et leur ville en valorisant leur expertise locale.
- Promouvoir la cohésion sociale : encourager les échanges entre les différentes composantes de la population de tous les quartiers (habitants, associations, institutions, entreprises, etc) pour favoriser la solidarité, l'entraide et l'émancipation de chacun.
- Pour organiser ses travaux, la Convention peut compter sur le soutien d'un Comité des garants chargé de témoigner de la sincérité des débats, ainsi que d'un Comité d'experts mobilisable par les conventionnés.

LA QUESTION POSÉE A LA CONVENTION

**Comment améliorer le quotidien des habitants
des quartiers populaires pour permettre à chacun
de choisir sa vie ?**

QUI PARTICIPE ?

52 habitants volontaires et représentatifs :

Leur recrutement s'est effectué en deux temps :

1^{er} temps : deux modalités de recrutement complémentaires pour identifier les volontaires :

- Un tirage au sort aléatoire sur listes téléphoniques sélectionnant 3000 habitants, auxquels des courriers ont été envoyés. Les données issues des listes téléphoniques sont transmises par les opérateurs, dont ils sont responsables de la mise à jour.
- Des temps de rencontres au sein des quartiers populaires et une communication ciblée auprès de publics éloignés des démarches institutionnelles (jeunes, précaires...).

2^{ème} temps : Parmi l'ensemble des volontaires, 52 personnes seront sélectionnées. Pour assurer la représentativité, une panélisation sur la base de plusieurs critères est réalisée : le but est en priorité d'atteindre la parité. L'équilibre des classes d'âges et des niveaux de diplômes a également été recherché, en s'appuyant sur les données statistiques INSEE. Cette méthode permet de garantir au sein du groupe la diversité et la pluralité des opinions et des points de vue. Une attention particulière a également été portée sur la sélection de personnes n'ayant pas ou peu participé à des démarches citoyennes (concertation, engagement associatifs, projets ou votes lors des budgets participatifs...).

Près de 400 personnes ont pris contact avec la ville afin de se renseigner sur la démarche. Au final 170 ont indiqué qu'elles étaient disponibles lors des trois sessions de travail et souhaitaient intégrer la Convention citoyenne. Des temps de rencontres au sein des quartiers populaires et une communication ciblée auprès de publics éloignés des démarches institutionnelles ont été mis en œuvre par les agents de la ville. Une trentaine d'habitants a transmis dans ce cadre ses coordonnées pour participer à l'aventure.

Parmi les 170 volontaires au total, ce sont 52 membres qui ont été retenues, afin de garantir l'objectif du nombre de 50 conventionnés à chaque session. Les personnes ont été sélectionnées par l'agence prestataire qui accompagne la ville de Laval tout au long de la démarche.

LA CONVENTION CITOYENNE EN CHIFFRES

Sur les 52 membres :

Genre

- 26 sont des femmes
- 26 sont des hommes

Lieu de vie

- 30 sont issus des quartiers populaires
- 22 sont issus d'un autre quartier lavallois

Mode de recrutement

- 44 sont issus de la méthode du tirage au sort
- 8 ont pris connaissance de la démarche dans la rue

Participation citoyenne

- 44 personnes sont des "primo-participants"
- 8 personnes ont déjà participé à un dispositif de participation citoyenne

LIBÉRER ET ÉCOUTER LA PAROLE DES HABITANTS

Cette initiative part de la conviction forte des élus lavallois que pour faciliter la vie quotidienne des habitants, notamment des plus fragiles, il faut d'abord leur permettre de s'exprimer et écouter leurs préoccupations. Il faut savoir identifier leurs besoins, leurs attentes, leurs envies. La Convention citoyenne a donc pour premier objectif de libérer la parole. Pour donner du pouvoir d'agir des habitants. Pour donner à voir tout ce qui fonctionne aussi dans les quartiers. Pour questionner l'action municipale et plus largement les politiques publiques dans ces mêmes quartiers, leur pertinence et leur efficacité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La participation citoyenne est une priorité pour les élus lavallois. Depuis 2020, déjà 3 budgets participatifs avec plus de 200 citoyens engagés, 2 promotions du Conseil des sages et 3 promotions du Conseil des jeunes, la mise en place d'1 Conseil de développement, plus de 20 ateliers participatifs, 1 comité d'impact de suivi des travaux Place du 11-Novembre ouvert aux habitants, des consultations accompagnant tous les projets urbains...

PRODUIRE UN MANIFESTE, POUR QUOI FAIRE ?

La principale production attendue de la Convention citoyenne est la rédaction d'un "Manifeste pour les quartiers populaires" qui part du diagnostic pour aller vers des propositions visant à satisfaire le mieux possible les attentes des habitants. Ce Manifeste sera présenté par les conventionnés à la Ville de Laval ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes qui auront accepté de se joindre à la démarche.

En réponse à ce Manifeste, les institutions s'engageront à **proposer un plan d'action concret et opérationnel**, qui fera l'objet d'une évaluation pour veiller au respect de sa mise en œuvre.

Une attention particulière sera portée sur l'articulation avec les actions et dispositifs déjà existants (Contrat de Ville, Nouveau Programme National de Renouvellement et Conseil Local et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, etc.) pour une approche en complémentarité.

GOUVERNANCE, INDÉPENDANCE ET MULTIPARTISME

- Pour organiser ses travaux, la Convention peut compter sur le soutien d'un **Comité des garants** chargé de témoigner de la sincérité des débats, ainsi que d'un Comité d'experts mobilisable par les conventionnés. La Ville de Laval est également accompagnée par le cabinet Vox Operatio et le Cabinet Missions Publiques pour **assurer l'impartialité de la démarche**.

- A côté et en appui de la Convention citoyenne, est mise en place une **Conférence des parties prenantes**. Celle-ci rassemble tous les partenaires publics ou privés (Etat, entreprises, associations, Éducation nationale, CAF, etc.) qui se reconnaissent dans cette démarche et qui acceptent d'être associés du travail de la Convention.